



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0788

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour l'année 2009

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0788

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour l'année 2009**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans un monde en pleine mutation et dont les équilibres se modifient, les conceptions et les représentations de la coopération internationale doivent être questionnées sans relâche pour permettre d'élaborer de nouveaux modes d'action et de relation. L'analyse des rapports Nord-Sud telle qu'elle prévalait jusqu'aux années 1990 est en constante évolution, dans un Nord où les poches de pauvreté s'agrandissent et dans un Sud où émergent de nouvelles puissances économiques comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

Pour mieux développer ses activités, les dirigeants et partenaires institutionnels de Résacoop ont souhaité sa transformation en un groupement d'intérêt public (GIP). La Communauté urbaine a adhéré au GIP Résacoop par délibération en date du 4 novembre 2002. Les autres membres institutionnels du groupement sont la préfecture de Région, la région Rhône-Alpes, plusieurs grandes villes de la région dont Chambéry, Grenoble et Romans, les Hospices civils de Lyon (HCL), l'université Pierre Mendès France, les grandes ONG comme Bioforce, Handicap international ou Vétérinaires sans frontières.

Le cœur de métier de Résacoop réside dans l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux, quels que soient leur taille et leur statut. Il repose sur un corpus de valeurs et de principes afin de promouvoir des démarches de coopération qui appuient durablement le développement des populations des pays partenaires. Ses deux objectifs principaux sont :

- contribuer au développement et à l'amélioration qualitative des actions des coopérations internationales conduites en Rhône-Alpes ;

- mobiliser et associer l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'ouverture à l'international des habitants de Rhône-Alpes afin de démultiplier l'impact d'actions innovantes comme, par exemple :

. l'application de la loi Oudin sur l'accès à l'eau potable par les collectivités,
. l'articulation de la coopération décentralisée avec le développement économique et le développement durable.

Résacoop a développé une culture du service qui implique l'écoute des attentes et besoins des acteurs pour proposer les outils les plus appropriés au regard de leurs préoccupations plus locales ou spécifiques, tout en accompagnant des actions de sensibilisation des habitants à la coopération et aux relations internationales.

Résacoop est un espace de médiation, de facilitation entre acteurs locaux et institutionnels, catalyseur de la mise en action des porteurs de projets de coopération. Résacoop a fait l'objet ces dernières années de demandes croissantes de collectivités locales et, notamment, de la Communauté urbaine. A ses côtés, Résacoop joue un rôle très concret de pédagogie et de médiation auprès des acteurs de leur territoire (associations, établissements scolaires, maisons des jeunes et de la culture (MJC), HCL, acteurs du commerce équitable, etc.).

En effet, Résacoop accompagne les équipes de la Communauté urbaine sur trois axes principaux :

1 - Dispositif de soutien aux Associations de solidarité internationale (ASI) : ces dernières années, le nombre d'associations demandant une aide financière mais aussi méthodologique auprès de la Communauté urbaine dans le cadre du dispositif ASI a augmenté. La Communauté urbaine s'appuie largement sur Résacoop en ce qui concerne l'accompagnement en gestion de projet et montage de dossier. Résacoop apporte son appui pédagogique à un nombre significatif d'associations, notamment à celles participant au village de la solidarité.

Les missions de Résacoop sont :

- la réponse aux demandes des associations,
- l'accompagnement des initiatives locales existantes,
- la production d'outils pour la mise en réseau et l'orientation des acteurs,
- l'approfondissement de l'offre de formation actuelle,
- le chantier éducation à la citoyenneté internationale ;

2 - Dispositif "tous jeunes acteurs du monde" : avec la Communauté urbaine et la ville de Lyon, Résacoop a accompagné la mise en place d'un programme tous jeunes acteurs du monde (volet pour les jeunes du dispositif de soutien aux ASI) qui permet d'apporter des ressources d'information, d'action, de formation et de conseils adéquats aux actions de solidarité initiées par des jeunes.

Les missions de Resacoop sont :

- le développement et la consolidation du maillage régional :
 - . organisation de rencontres de mutualisation des pratiques et de formation,
 - . consolidation des partenariats existants (Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), ...),
 - . poursuite du travail d'identification de structures ressources au niveau local ;
- l'appui à la conception de formation de formateurs/accompagnateurs de projets de jeunes ;
- la construction d'un outil cadre commun de formation ;
- l'espace Jeunes (site web) ;
- l'animation, mise à jour de la base de données et création de nouvelles pages ;

3 - Mutualisation des pratiques de coopération décentralisée pour les collectivités et les acteurs de l'agglomération lyonnaise

Le GIP Résacoop accompagne un certain nombre de communes de la Communauté urbaine s'engageant dans des partenariats de coopération décentralisée.

Les missions de Resacoop sont :

- les réunions d'échange et de concertation,
- la mise en œuvre de mini-rencontres décentralisées,
- la mutualisation des pratiques de coopération internationale.

Au titre de l'année 2009, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 8 000 € sur un budget prévisionnel de 394 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit du groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour l'année 2009.

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - centre budgétaire 1220 - centre de gestion 122 100 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.